

Enquête sur les pratiques des trusts des OGM

Lundi, les quinze ministres de l'Agriculture se réunissaient à Luxembourg pour discuter de la mise sur le marché d'un maïs transgénique destiné à la consommation humaine. Ils pourraient ainsi laisser la Commission de Bruxelles lever le moratoire anti-OGM. A travers une enquête audiovisuelle en quatre volets, la réalisatrice indépendante Suzanne Korösi s'est penchée sur la question des effets de la banalisation des OGM. Son travail laisse apparaître de surprenantes révélations.

C'est presque la larme à l'oeil que ce fermier et député canadien raconte sa mésaventure. Assigné en justice par la firme Monsanto, il a été condamné à lui verser 300 000 dollars de dommages et intérêts et ses champs de cultures traditionnelles sont aujourd'hui détruits. Portés par le vent, les pollens des céréales OGM environnantes ont muté ses semences de maïs à son insu. Mais pas à celui des avocats de la firme, qui l'ont poursuivi en justice pour contrefaçon, arguant du fait qu'il utilisait des plantes brevetées qui ne lui appartenaient pas. Etrangement, le tribunal a suivi, indiquant que la manière dont les OGM brevetés étaient arrivées sur ses terres importait peu et que seule comptait leur présence effective parmi la récolte du fermier!

Le documentaire de Suzanne Korösi révèle de multiples cas aussi édifiants les uns que les autres, amenant le spectateur à se poser une question implacable : les grands industriels agro-alimentaires tenteraient-ils de faire main basse sur l'ensemble des réserves alimentaires mondiales? La réalisatrice s'intéresse d'abord à la communauté scientifique avant de recueillir l'avis des cultivateurs. Elle examine ensuite l'attitude des élus et des pouvoirs publics face à la généralisation des OGM avant de donner la parole aux consommateurs.

Depuis le 18 avril 2004, deux règlements européens sur l'étiquetage et la traçabilité imposent que la présence d'OGM soit signalée sur certains produits, à partir d'un seuil de 0,9%. Par contre, les produits dérivés d'animaux nourris aux OGM comme la viande, le lait ou encore les oeufs échappent à cette signalisation. Après avoir signé un traité sur le commerce des OGM, l'Union européenne se voit attaquée par les Etats-Unis, devant l'Organisation Mondiale du Commerce, au motif d'atteintes aux règles de libre-échange. En effet, les Américains accusent les Européens d'avoir pris un moratoire contre les OGM pour des raisons uniquement commerciales. Les débats qui se sont tenus lundi à Luxembourg sur la mise sur le marché d'un maïs transgénique destiné à la consommation humaine sont significatifs des incertitudes sur la question. La moitié des représentants des pays de l'Union, dont celui de la France s'oppose à la commercialisation du maïs BT-11, tandis que l'autre moitié, dont le Royaume-Uni, y est favorable. Face à ces divergences et à l'absence de majorité qualifiée, la décision pourrait revenir à la commission de Bruxelles. Or, les lobbies y sont nombreux et la bataille y est rude. Certes, elle n'est pas perdue d'avance, selon Suzanne Korösi, mais il demeure important de se mobiliser. (...)

Suite de l'article : news.yahoo.com

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le jeudi 13 mai 2004

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/4443-enquete-les-pratiques-trusts-ogm.html>